

Butisan® S

Herbicide colzas, choux, autres cultures « mineures »

Composition :500 g/l de métazachlore
Formulation :.....suspension concentrée (SC)
AMM n° : 8100291

BASF préconise l'utilisation de BUTISAN S uniquement sur les cultures mentionnées dans le tableau ci-dessous. BASF décline toute responsabilité et met en garde l'utilisateur contre les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité pour toute utilisation, sur d'autres cultures, pourtant autorisée par l'Arrêté relatif à la mise en oeuvre du nouveau catalogue des usages.

Usages et doses autorisés :

Cultures	Doses	Nbre d'ap- plic.	DAR	ZNT aquatique
Colza, Moutarde	2 l/ha	-	100 j.	5 m
Choux à inflorescence, Choux pommés	2 l/ha	-	70 j.	5 m
Navet	1,5 l/ha	1	70 j.	5 m
PPAMC : plants non alimentaires (pastel des teinturiers, radis noir)	1,5 l/ha	1	70 j.	5 m
PPAMC : piloselle (post-plantation)	2 l/ha	1	70 j.	5 m
PORTE-GRAINE : navet, choux, radis, giroflée, ravenelle	2 l/ha	-	-	5 m

Conditions d'emploi

- ◇ Ne pas dépasser la dose de 1 000 g de métazachlore/ha sur une période de 3 ans en une ou plusieurs applications.
- ◇ Appliquer Butisan S sur PPAMC avec un pulvérisateur à rampe tractée uniquement.
- ◇ Porter des gants et un vêtement de protection pendant toutes les phases de mélange, chargement et d'application.

Produits pour les professionnels :
utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant les produits



Herbicide

Classement toxicologique :Mention d'avertissement : **Attention****H302 Nocif en cas d'ingestion.****H315 Provoque une irritation cutanée.****H317 Peut provoquer une allergie cutanée.****H319 Provoque une sévère irritation des yeux.****H351 Susceptible de provoquer le cancer.****H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.****H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.****Délai de rentrée :**48 heures après le traitement.**Réglementation transport ADR :**..... classe 9 (ONU 3082)**Conditionnement :**bidon de 5 l (groupage par 4)**La matière active**

Le *métazachlore* est une matière active découverte dans les laboratoires du Centre Agronomique de BASF Limburgerhof

Le *métazachlore* appartient au groupe chimique des acétamides

Non chimique : 2 - chloro - N - (pyrazol -1-yméthyl) acet-2',6'-xylidide

Formule brute : C₁₄ H₁₆ ClN₃ O

Masse molaire : 277,8

Le produit formulé : Butisan S**Propriétés physiques et chimiques**

Densité : environ 1,16

Inflammabilité : non auto-inflammable

Point de cristallisation : - 8,5°C

Température limite de stockage :

- 5 ° - + 40° C

Toxicologie :

Toxicité aiguë p.o. DL 50 rat : 1000 mg/kg

LMR européenne :

Se reporter au site :

<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Protection de l'utilisateur**BASF recommande :**

- **Pendant le chargement/mélange et le nettoyage du pulvérisateur porter :**
 - ⇒ des gants en nitrile certifiés EN 374-3
 - ⇒ une combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, évalué par un laboratoire notifié selon l'Avis du ministère du Travail (J.O. du 09/07/2016),
 - ⇒ des bottes,
 - ⇒ un équipement de protection individuel partiel manches longues (blouse) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
 - ⇒ l'opérateur **doit** porter lunettes de sécurité ou un écran facial.
- **Pendant l'application (avec cabine) porter :**
 - ⇒ une combinaison de travail (voir ci-dessus).
 - ⇒ des gants en nitrile (EN 373-3) si intervention à l'extérieur de la cabine.

Butisan S

Butisan S est un herbicide relativement complet du colza et des choux. Sur colza, il s'utilise en post-semis pré-levée ou en post-levée précoce. Sur chou-fleur, chou-brocoli et chou pommé (chou de Milan, chou cabus rouge-blanc), il s'utilise en post-plantation. En ce qui concerne les cultures de navet, portegraines et les P.P.A.M. se reporter aux conditions d'emploi.

Intérêt du produit

Une grande efficacité associée à un très large champ d'action

Butisan S permet de détruire pratiquement toutes les adventices annuelles, aussi bien dicotylédones que graminées.

– Sur dicotylédones

Il est particulièrement efficace sur les adventices majeures du colza (matricaires, véroniques, lamiers, capselles) et du chou (chénopodes, stellaire, morelle, séneçon, cap-selle)

– Sur graminées

Son efficacité est bonne sur vulpin, pâturin, agrostis et ray-grass. Sur folle avoine et repousses de céréales, hormis les fortes infestations qui nécessitent l'emploi d'un anti-graminée spécifique, **Butisan S** utilisé en pré-levée présente une efficacité intéressante, permettant ainsi à la culture de se développer dans des conditions normales.

Facile d'emploi

Butisan S est un herbicide sous forme de suspension concentrée. **Butisan S** ne doit pas être incorporé.

Durée d'action optimale

– Sur colza

La persistance d'action de **Butisan S** est suffisante pour détruire les levées tardives, jusqu'à la reprise de végétation, en sortie hiver. Pendant cette période la concurrence des adventices doit être éliminée afin de permettre une implantation de la culture dans les meilleures conditions possibles.

– Sur chou

Butisan S permet le contrôle des adventices jusqu'au premier binage.

Autres cultures :

(Voir Conditions d'application)

Mode d'action

Le **métazachlore** inhibe la germination des graines d'adventices. Il est également absorbé par l'axe hypocotylé et les racines de graminées et dicotylédones. **Butisan S** présente une sélectivité de position. Le **métazachlore** est classé dans le groupe HRAC K3.

COLZA

Champ d'activité

* Les efficacités correspondent à une moyenne issue des résultats de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement une efficacité pouvant être inférieure pour l'une ou l'autre des adventices.

L'efficacité de **Butisan S** est également intéressante sur fumeterre, gaillet gratteron et lamsane commune. L'action sur géranium, pensée sauvage, ravenelle et sanve peut être irrégulière.

	Butisan S 1,5 l/ha (Dose maximum recommandée sur colza d'hiver)	Butisan S 2 l/ha (Dose AMM sur colza)
Espèces très sensibles*	Lamiers, Matricaires camomille, Mouron des oiseaux (stellaire), Séneçon commun , Spergule des champs, Agrostis jouet du vent, Pâturin annuel	Alchémille des champs Anthémis Capselle bourse à pasteur Laiterons Lamiers Matricaire camomille Myosotis des champs Pâturin annuel Pâturin commun Véroniques

	Butisan S 1,5 l/ha (Dose maximum recommandée sur colza d'hiver)	Butisan S 2 l/ha (Dose AMM sur colza)
Espèces sensibles*	Anthémis Capselle bourse-à-pasteur Chénopode blanc Coquelicot Laiterons Morelle noire Myosotis des champs Véroniques Vulpin des champs Vulpie des champs	Amarante Chénopode blanc Coquelicot Lamier Morelle noire Ray-grass Vulpin des champs

Appliqué en pré-levée, **Butisan S** limite les levées de folle avoine (*Avena sp*) et les repousses de céréales.

Conditions d'application

Gestion responsable : recommandations BASF afin de protéger les ressources en eau :

Au-delà des aspects réglementaires et du respect des Bonnes Pratiques Agricoles, BASF recommande de respecter des conditions particulières d'emploi appliquées à certaines zones.

Elles peuvent être précisées par des Arrêtés préfectoraux ou par le Comité de pilotage des aires d'alimentation de captage.

SEMIS EN CONDITIONS NORMALES : APPLICATION EN POST-SEMIS PRE-LEVEE

Butisan S s'utilise alors en mélange ou en programme avec les partenaires adaptés à la situation de flore et de pression :

Dose : 1,5 l/ha

Qu'entend t'on par semis en conditions normales ?

- Semis effectué à une date normale pour la région, dans des conditions climatiques favorisant la levée (**sol frais**), le peuplement et l'enracinement.
- Sol bien préparé, finement grumeleux, non motteux.
- Semis bien recouvert, à une profondeur régulière de 2 à 3 cm.

Dans ces conditions, appliquer dans les 3 jours après le semis.

SEMIS EN CONDITIONS DIFFICILES : APPLICATION EN POST-LEVEE PRECOCE

Butisan S s'utilise alors à 1.5 L/ha, en mélange ou en programme avec les partenaires adaptés à la situation de flore et de pression.

Qu'entend t'on par semis en conditions difficiles ?

- Sol caillouteux ou très motteux ne permettant pas de recouvrir correctement les graines.
- Sol très battant ou très filtrant.
- Sol trop sec rendant la levée aléatoire.
- Fortes précipitations annoncées dans 2 - 3 jours qui suivent le semis.
- Semis tardif.

En post-levée précoce, Butisan S s'applique le plus tôt possible c'est-à-dire dès que 70% des pieds de colza sont au stade cotylédons. Cela correspond au stade « colza rayonnant » soit en moyenne 5 à 10 jours après le semis selon les conditions météorologiques.

Attention : Seul le stade des adventices importe pour déterminer l'époque limite de traitement, **Butisan S** est efficace avant leur levée ou lorsqu'elles sont les plus jeunes possible. Dans tous les cas, ne pas traiter au-delà du stade 2 feuilles des adventices.

Remarques générales

- ◆ Appliquer **Butisan S** sur un sol soigneusement préparé et non motteux. Veiller à ce que le semis soit effectué à une profondeur régulière et suffisante (2 à 3 cm).
- ◆ Ne pas rouler la culture après traitement.
- ◆ Ne pas irriguer dans les 3 semaines qui suivent l'application.
- ◆ Ne pas rouler le colza après traitement.
- ◆ Eviter l'entraînement du produit sur les cultures voisines en ne traitant que par temps calme, sans vent et à une température ne dépassant pas 25°C à l'ombre.
- ◆ En cas de pluies importantes peu après le semis, **Butisan S** appliqué en post-semis pré-levée, peut présenter une moindre sélectivité.

COLZA DE PRINTEMPS

L'utilisation de **Butisan S** est également possible sur colza de printemps. Dans ce cas, traiter en post-semis - pré-levée à la dose de 1,5 l/ha.

MOUTARDE

L'utilisation de **Butisan S** sur moutarde d'hiver et de printemps est possible à la dose de 1 L/ha en respectant les recommandations d'emploi de la culture du colza (voir précédemment). L'utilisation de **Butisan S** sur la moutarde est permise par le nouveau catalogue des usages, aussi, nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

CHOUX

Dose 2 l/ha en toutes situations

Butisan S est utilisable en post-plantation sur chou-fleur, chou-brocoli, chou-pommé (chou de milan, choux cabus rouge-blanc). Ne pas utiliser **Butisan S** sur semis de choux.

Champ d'activité

Butisan S est intéressant sur les adventices fréquentes en culture de choux telles que mouron des oiseaux (stellaire), pâturin, renouée persicaire, capselle, ortie, séneçon, morelle, chénopode.

L'action sur amarante, digitale et ravenelle peut être irrégulière. **Butisan S** est avant tout efficace sur les adventices non levées. Il présentera encore une certaine efficacité sur des stades très jeunes (adventices pointantes).

Les traitements effectués au-delà du stade 2 feuilles des adventices ne seront plus efficaces.

Adventices très sensibles	Adventices sensibles
Alchémille	Chénopode
Capselle	Ortie
Lamiers	Renouée persicaire
Laiteron	Séneçon
Matricaire	Stellaire
Morelle	Véronique de Perse
Mouron	Vulpin
Myosotis	
Pâturin	
Ray-grass	

– Plantation

Planter dans un sol suffisamment bien préparé pour permettre un recouvrement parfait des racines par le sol, en particulier dans le cas de plantations en mini-mottes (type standard - 240). Il est en effet capital que le produit ne vienne pas en contact avec les racines des plants.

– Période d'application

Butisan S s'applique environ une semaine après la plantation des choux, lorsque la culture a bien repris sa croissance. Une application sur sol frais donne les meilleurs résultats et permet un bon positionnement du produit.

– Pluviométrie et irrigation

Ne pas irriguer dans les 15 jours qui suivent l'application de **Butisan S** (pour éviter des retards de croissance consécutifs à une moindre sélectivité). De même différer le traitement si des précipitations sont annoncées.

– Façons culturales postérieures au désherbage

Le binage modifiant le positionnement du produit à la surface du sol, prévoir un délai suffisamment long (1 mois) avant d'effectuer le premier binage

NAVET D'INDUSTRIE

Cet usage a été obtenu dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». **Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.** En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, avant toute utilisation, il faut se référer aux préconisations de l'UNILET (Tél: 03.22.45.41.09).

Butisan S s'utilise en pré-levée stricte, sitôt après le semis.

Adapter la dose au type de sol :

0,8 à 1 l/ha en sol léger et filtrant (moins de 2% de MO)

1 à 1,5 l/ha en sol plus riche avec plus de 2% de MO.

- ◆ Afin de prévenir tout risque de manque de sélectivité, ne pas traiter si des pluies à craindre.
- ◆ Ne pas irriguer dans les 15 jours qui suivent l'application.
- ◆ Faire en sorte que toutes les graines soient enterrées.
- ◆ Appliquer **Butisan S** sur un sol humide afin qu'il puisse se positionner.
- ◆ Ne pas appliquer sous serre.
- ◆ Uniquement sur les cultures de plein champ. (Ne pas utiliser sur les cultures de

Butisan S

plein champ sous plastique).

♦ **L'utilisation de Butisan S sur des navets autres que ceux destinés à l'industrie est déconseillée.**

Ne pas utiliser Butisan S sur rutabagas.

PLANTES A PARFUM, AROMATIQUES ET MEDICINALES (P.P.A.M.)

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de l'ITEIPMAI (02.40.30.30.79) . **Nous mettons en garde les utilisateurs sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.**

Appliquer **Butisan S** sur PPAMC avec un pulvérisateur à rampe tractée uniquement

Sur P.P.A.M. **Butisan S** s'utilise de :

Dose : 1,5 à 2 l/ha

À raison d'une application maximum par saison.

♦ **Pastel des teinturiers** : **Butisan S** s'utilise en post-semis pré-levée de la culture, en avril - mai, dans 400 l d'eau, à la dose de 1,5 l/ha.

♦ **Radis noir** : **Butisan S** s'utilise en post-semis pré-levée de la culture, en juillet - août, dans 400 l d'eau, à la dose de 1,5 l/ha.

♦ **Piloselle** : **Butisan S** s'applique en post-plantation

CULTURES PORTE-GRAINES MINEURES

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de la FNAMS (02.41.68.93.20) . **Nous mettons en garde les utilisateurs sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.**

Dose : 2 l/ha

♦ **Chou, navet, radis** : Pour obtenir une efficacité et une sélectivité optimum, **Butisan S** employé à **2 l/ha**, doit être positionné après plantation ou dès le stade post-cotylédonnaire de la culture et avant la levée des adventices. Si l'on prévoit une levée simultanée des adventices et de la culture, il sera nécessaire d'appliquer **Butisan S** en pré-levée de la culture mais à une dose réduite (**1,5 l/ha**) pour limiter une éventuelle agression. Cette application sera effectuée

seulement en situation de bonne préparation de semis et hors excès climatiques (froid, forte pluviométrie...)

♦ **Giroflée, ravenelle** : Pour obtenir une efficacité et une sélectivité optimum, **Butisan S**, employé à **2 l/ha**, doit être positionné en post-levée des giroflées (pousse active) et avant la levée des adventices.

Retournement / rotation

COLZA

En cas de remplacement d'une culture de colza lié à une cause accidentelle (gel, limaces...), la plupart des cultures (à l'exception du ray-grass) peuvent être implantées :

- **En hiver** -

Après labour, et en semant plus dru :

- ♦ Blé tendre
- ♦ Blé dur
- ♦ Orge

- **Au printemps** -

Après labour, et en semant plus dru :

- ♦ Avoine
- ♦ Blé tendre et blé dur
- ♦ Orge
- ♦ Vesce
- ♦ Trèfle violet

Sans restriction, quel que soit le travail du sol préalable :

- ♦ Betteraves
- ♦ Choux
- ♦ Colza de printemps
- ♦ Féveroles de printemps
- ♦ Haricot
- ♦ Lin oléagineux, lin fibre
- ♦ Maïs
- ♦ Moutarde blanche
- ♦ Pomme de terre
- ♦ Pois de printemps
- ♦ Soja
- ♦ Sorgho
- ♦ Tournesol

Dans le cadre de la rotation toutes les cultures sont possibles.

CHOUX

Dans les **rotations** classiques, les utilisations de **Butisan S** n'entraînent pas de restrictions particulières.

Butisan S

Dans le cas des cultures en cycle court, telles que chou-fleur d'automne ou d'été (plantation en juillet, récolte à partir de septembre), **après un labour**, pourront être implantées les cultures suivantes : choux, blé tendre, blé dur, vesce, luzerne, trèfle violet, avoine, betteraves, maïs, pomme de terre, pois, haricot, moutarde blanche, sorgho, soja, colza de printemps, lin (oléagineux, textile), tournesol, féverole de printemps.

En cas de culture en cycle court, ne pas semer de ray-grass après un chou désherbé avec **Butisan S**.

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et **bien agiter le bidon de Butisan S** avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur.

Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Précautions d'emploi

Cf. précautions générales d'emploi

Par rapport à la culture :

Il faut éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, si la température est <25° C. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur aussitôt après le traitement.

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF, 0 810 023 033, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

® Marque déposée BASF.

BASF France S.A.S.
Division AGRO
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY CEDEX
Tél : 04.72.32.45.45

Notes personnelles :

Avertissements et précautions générales d'emploi

Avertissement

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, s'assurer que celle-ci est indispensable. Privilégier chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché du Ministère de l'Agriculture.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33
Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr

Avertissements et précautions générales d'emploi

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage adaptées au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08



Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout re-largage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

Bonnes pratiques phytopharmaceutiques

10 gestes responsables et professionnels

AVANT L'APPLICATION



1 ▶

Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.



2 ▶

Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.



3 ▶

Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).



4 ▶

Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.



5 ▶

Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).



6 ▶

Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporeur.

PENDANT L'APPLICATION



7 ▶

Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION



8 ▶

Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.



9 ▶

Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.



10 ▶

Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR.